



Conseil économique et social

Distr. générale
3 février 2012
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-cinquième session

Vienne, 12-16 mars 2012

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt et unième session

Vienne, 23-27 avril 2012

Points 3 et 6 de l'ordre du jour provisoire**

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Tendances de la criminalité dans le monde, et nouvelles questions et mesures prises dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale

Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport décrit brièvement les activités que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a menées en 2011 dans le cadre de ses programmes thématiques et régionaux, notamment dans les domaines suivants: contrôle des drogues, lutte contre la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme, justice pénale et recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique. Il contient également des informations sur les activités entreprises pour renforcer l'UNODC et sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes, conformément à la résolution 2011/34 du Conseil économique et social, ainsi que sur les mesures visant à appuyer les efforts déployés par les États africains pour lutter contre le problème mondial de la drogue, conformément à la résolution 54/14 de la Commission des stupéfiants. Il contient en outre une série de recommandations à examiner par les Commissions.

* E/CN.7/2012/1.

** E/CN.15/2012/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction et orientation stratégique	3
II. Initiatives de coopération régionale	4
A. États africains et mesures visant à appuyer les efforts qu'ils déploient pour lutter contre le problème mondial de la drogue.	4
B. États d'Asie centrale et occidentale	6
C. États arabes.	6
D. États d'Amérique latine et des Caraïbes	7
E. États d'Europe du Sud-Est	7
F. États d'Asie et du Pacifique	7
III. Contrôle des drogues.	8
A. Moyens de subsistance durables	8
B. Réduction de l'offre	9
C. Réduction de la demande de drogues, traitement et réadaptation	10
D. Questions nouvelles et émergentes.	10
IV. Lutte contre la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme	11
A. Criminalité transnationale organisée	11
B. Traite des personnes et trafic illicite de migrants	12
C. Corruption	13
D. Coopération internationale contre le terrorisme	14
E. Questions nouvelles et émergentes.	15
V. Prévention du crime et justice pénale.	16
VI. Recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique.	17
A. Collecte de données, recherche et analyse des tendances.	17
B. Appui scientifique et criminalistique	18
VII. Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	19
A. Planification stratégique	19
B. Évaluation.	20
C. Financement et partenariats	21
D. Coopération interinstitutions.	22
VIII. Recommandations	23

I. Introduction et orientation stratégique

1. L'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) porte sur les problèmes liés aux drogues et à la criminalité auxquels fait face le monde aujourd'hui. La criminalité transnationale organisée, la corruption, la drogue et le terrorisme ont un effet préjudiciable sur la sécurité et la stabilité politique; ils constituent une menace pour l'état de droit et entravent le développement économique et l'exercice des droits de l'homme. Aucun pays ne peut à lui seul faire face de manière efficace à ces problèmes transnationaux: ils doivent être résolus par la communauté internationale, sur la base du principe de la responsabilité partagée. L'UNODC propose des solutions mondiales pour résoudre ces problèmes dans le cadre multilatéral plus large des Nations Unies.

2. En 2011, l'UNODC a continué de développer son approche-programme intégrée pour aider les États Membres à formuler et à mettre en œuvre des politiques de lutte contre la criminalité organisée, la corruption, le trafic de drogues et le terrorisme, ainsi que pour promouvoir la réforme de la justice pénale, la prévention de l'usage illicite de drogues et le traitement et la réadaptation des toxicomanes, et pour prendre en compte la question de la transmission du VIH parmi les usagers de drogues, les détenus et les victimes de la traite des personnes. L'UNODC a tiré parti de ses avantages comparatifs qui s'articulent autour de trois axes interdépendants: recherche, mise en œuvre des conventions des Nations Unies sur le contrôle des drogues et la prévention de la criminalité, et coopération technique. Il a réaffirmé son engagement aux droits de l'homme et poursuivi le développement de sa base de connaissances sur l'impact de la criminalité et des drogues sur le développement et la sécurité.

3. L'UNODC a mis en place, au cours de la période considérée, un certain nombre de nouveaux programmes thématiques et régionaux, dont le programme thématique de lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues, pour la période 2011-2013, renforcés par une stratégie globale de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. Un nouveau programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins a été lancé en 2011.

4. L'UNODC a enregistré de nouvelles réalisations dans les domaines des travaux normatifs et de l'appui en matière de politiques, de l'assistance technique, de la sensibilisation et de la recherche: il a assuré les services de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, à sa quatrième session tenue à Marrakech (Maroc) du 24 au 28 octobre 2011, et organisé un colloque sur le thème "Renforcer la lutte contre le terrorisme en s'attaquant à ses liens avec les activités criminelles connexes: bilan et perspectives", à Vienne les 16 et 17 mars. Il a en outre octroyé aux organisations non gouvernementales les premières subventions au titre du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et lancé l'initiative en faveur des jeunes, qui vise à faire participer ces derniers à la prévention de l'usage illicite de drogues. Il a mené de nouveaux travaux de recherche, notamment l'évaluation de la nouvelle menace que représentent la piraterie dans le Golfe de Guinée, les études sur les homicides et sur les estimations du montant des flux financiers illicites, et un rapport sur le marché transatlantique de cocaïne.

5. Au cours de la période considérée, le rôle important que joue l'UNODC au sein du système des Nations Unies pour faire face aux problèmes liés à la drogue et à la criminalité dans le monde a été davantage reconnu. L'UNODC s'est vu confier par le Secrétaire général, avec le Département des affaires politiques, la coprésidence de l'équipe spéciale du système des Nations Unies sur les menaces que représentent la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues pour la sécurité et la stabilité, afin de s'assurer que le système des Nations Unies suit une approche cohérente, efficace et globale pour résoudre ces problèmes.

6. Sur la base de conclusions formulées par des organes de contrôle indépendants, l'UNODC a renforcé davantage ses mécanismes financiers et de gouvernance et s'est employé à mettre en évidence de manière efficace l'impact et l'intérêt de son action sur le terrain en veillant à une gestion saine et à un suivi efficace de ses programmes. Il améliore la transparence, assure le respect des principes de responsabilité et allège son processus général de gestion dans le cadre d'un dialogue ouvert avec les États Membres. L'évaluation fait désormais partie intégrante du processus d'approbation de tous les projets et programmes, la coordination interdivisions a été améliorée et les équipes spéciales concernées ont accompli des progrès dans la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection et d'autres organes de contrôle.

II. Initiatives de coopération régionale

7. L'UNODC a continué de développer des programmes intégrés régionaux et de pays pour répondre aux priorités et aux besoins régionaux et nationaux. Des programmes régionaux de l'UNODC ont pour l'heure été élaborés pour l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest, les États arabes, l'Amérique centrale, l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'Europe du Sud-Est, et l'Afghanistan et les pays voisins. Des nouveaux programmes régionaux pour l'Afrique australe et l'Asie du Sud seront finalisés en 2012. Ces programmes, qui s'inscrivent dans le droit fil des politiques et priorités régionales et nationales, visent à encourager les pays partenaires à s'approprier les actions engagées. Coordonnés avec ceux d'autres organismes multilatéraux de développement, ils tendent à promouvoir la responsabilisation mutuelle quant aux résultats. Ils aident à mettre en place des mécanismes régionaux efficaces et à mobiliser la volonté politique nécessaire pour lutter contre la criminalité organisée et les trafics, en favorisant la prise en compte du développement, de la primauté du droit et des droits de l'homme dans les activités de maintien de la paix et de la sécurité menées par les Nations Unies et en soutenant les pays, notamment les États fragiles.

A. États africains et mesures visant à appuyer les efforts qu'ils déploient pour lutter contre le problème mondial de la drogue

8. Dans le cadre de son programme régional pour l'Afrique de l'Est pour la période 2009-2012, l'UNODC a étendu ses activités aux pays suivants: Éthiopie, Maurice, Rwanda, Seychelles, Somalie et République-Unie de Tanzanie. Deux activités importantes méritent d'être signalées: la mise en œuvre d'un programme de justice pénale au Kenya et la conduite d'une évaluation de la justice pénale dans la région du Somaliland en Somalie. Des progrès ont été accomplis dans l'élaboration

d'une approche stratégique pour la Somalie et d'un programme de pays pour l'Éthiopie. Le Bureau régional de l'UNODC pour Afrique de l'Est, sis à Nairobi, a été renforcé par l'arrivée d'un mentor pour la lutte contre la corruption chargé d'aider les pays d'Afrique de l'Est à appliquer la Convention des Nations Unies contre la corruption.

9. Dans le contexte de son programme régional en Afrique de l'Ouest pour la période 2010-2014, l'UNODC a continué de soutenir la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et ses États membres dans la mise en œuvre du Plan d'action régional de lutte contre le problème croissant du trafic illicite de drogues, de la criminalité organisée et de l'usage illicite de drogues en Afrique de l'Ouest pour la période 2008-2011. L'UNODC a conduit une série de missions conjointes avec d'autres organismes du système des Nations Unies pour évaluer la nouvelle menace que représente la piraterie dans le Golfe de Guinée et l'état de la sécurité dans les pays du Sahel et son impact sur la situation politique en Afrique du Nord. Dans le domaine de la prévention du terrorisme, l'UNODC a favorisé la coopération judiciaire régionale entre les pays du Sahel. Avec son assistance, les pays de la région, comme le Nigéria, ont élaboré des programmes nationaux intégrés de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée.

10. L'UNODC développe actuellement un programme régional conjoint avec la Communauté de développement de l'Afrique australe sur la promotion de l'état de droit et de la sécurité en Afrique australe pour la période 2012-2016, qui sera lancé mi-2012. Le programme est axé sur les trafics, la criminalité organisée, la justice pénale, les problèmes liés aux drogues et le VIH/sida, conformément au mandat de l'UNODC.

11. L'UNODC continue d'apporter son soutien et sa coopération à l'Union africaine, à l'Autorité intergouvernementale pour le développement et Communauté de l'Afrique de l'Est sur des questions relatives au contrôle des drogues et à la prévention du crime.

12. Au cours de l'année 2011, l'UNODC a également continué de soutenir les efforts déployés par les États africains pour lutter contre le problème mondial de la drogue conformément à la résolution 54/14 et à d'autres résolutions de la Commission des stupéfiants, notamment par le biais des activités suivantes:

a) L'UNODC a renforcé les moyens dont disposent les pays pour collecter, analyser et partager les renseignements à utiliser dans la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée, notamment en facilitant la création d'équipes mixtes inter-agences, ainsi que d'unités d'enquête sur la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest. De hauts fonctionnaires ougandais, tanzaniens et d'autres pays ont été formés à l'assistance et à la protection des victimes et des témoins;

b) S'agissant de la réduction de l'offre, l'UNODC a apporté un soutien opérationnel aux États africains dans le cadre du Programme mondial contre le blanchiment d'argent et du Programme mondial de contrôle des conteneurs, qui profite à 12 pays à travers le monde. Les autorités compétentes du Bénin, du Cap-Vert, du Ghana, du Sénégal et du Togo ont reçu l'appui de l'UNODC pour l'identification et la vérification de conteneurs souvent utilisés pour le trafic de drogues, de précurseurs chimiques et d'autres produits de contrebande. L'UNODC

apporte également son soutien dans la promotion de moyens de subsistance durables en Afrique de l'Est et en Afrique australe;

c) S'agissant de la réduction de la demande et des mesures liées à la protection sanitaire, l'UNODC a soutenu plusieurs pays africains dans leurs efforts visant à élargir la couverture de la prévention de l'usage illicite de drogues et à améliorer sa qualité et celle des services de traitement, de réadaptation et de soins aux toxicomanes, y compris dans les prisons, en se fondant sur des données scientifiques et des normes éthiques. L'UNODC a également entrepris une première évaluation de ces services en Afrique de l'Ouest.

B. États d'Asie centrale et occidentale

13. Environ 90 % de la production mondiale illicite d'opium continue d'avoir lieu en Afghanistan, alimentant l'instabilité locale, la criminalité transnationale et l'usage illicite de drogues dans la région et dans le monde entier.

14. Pour aider à résoudre ces préoccupations, l'UNODC a participé à la création de plusieurs initiatives, comme l'Initiative triangulaire associant l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan, l'Opération TARCET (Communication, compétence et formation régionales en matière de lutte contre le trafic) qui porte sur le contrôle des précurseurs chimiques, et le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, unité de renseignement comprenant les États suivants: Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan. Ces initiatives ont réussi à instaurer une confiance mutuelle entre partenaires et donner lieu à des opérations de renseignement qui ont abouti à des saisies d'héroïne, d'opium, de morphine, de résine de cannabis et de précurseurs.

15. Pour unifier davantage ces initiatives et promouvoir le principe de responsabilité partagée, l'UNODC a lancé un nouveau programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins pour la période 2011-2014, axé sur la lutte contre les stupéfiants et sur l'état de droit. L'approche régionale intègre trois programmes de pays en cours pour l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan, et plusieurs activités régionales et nationales en Asie centrale.

C. États arabes

16. Les réformes rapides suscitées par les changements en cours dans les États arabes ont placé les domaines d'intervention de l'UNODC au cœur des priorités politiques.

17. Dans le cadre de son programme régional relatif au contrôle des drogues, à la prévention de la criminalité et à la réforme de la justice pénale dans les États arabes pour la période 2011-2015, l'UNODC a axé ses priorités en matière de coopération sur des domaines comme la lutte contre la corruption, y compris le recouvrement d'avoirs volés, la justice pénale et la réforme des services de détection et de répression, à la lumière de la nouvelle situation politique dans la région.

18. Avec la mise en place du bureau sous-régional aux Émirats arabes unis, les activités dans les pays membres du Conseil de coopération des États arabes du

Golfe se concentreront, entre autres, sur la promotion de l'Initiative arabe pour le renforcement des capacités nationales de lutte contre la traite des êtres humains et sur le renforcement des capacités nationales et régionales de lutte contre la traite des personnes et la criminalité organisée, ainsi que la lutte contre le trafic de drogues.

D. États d'Amérique latine et des Caraïbes

19. S'inspirant de son programme régional pour l'Amérique centrale pour la période 2009-2012, l'UNODC a étendu ses interventions stratégiques pour répondre à l'augmentation de la criminalité transnationale organisée. Les grands domaines concernent le contrôle des précurseurs, le contrôle des conteneurs et la lutte contre le blanchiment d'argent, ainsi que la prévention de l'usage illicite de drogues et le traitement pour les toxicomanes. Les nouvelles initiatives prévoient la mise en place d'un réseau de procureurs d'Amérique centrale et le lancement d'un centre d'excellence sur la réforme pénitentiaire et la réduction de la demande de drogues en République dominicaine. Au Mexique, l'UNODC a consolidé son partenariat stratégique avec le Gouvernement, en particulier dans les domaines des statistiques relatives à la criminalité et de la lutte contre la traite des personnes. En Bolivie (État plurinational de), en Colombie et au Pérou, l'UNODC a poursuivi ses programmes globaux de développement alternatif pour faciliter la réinsertion des anciens cultivateurs de cocaïer dans l'économie licite.

20. L'UNODC a engagé un dialogue avec le Brésil et le Mexique pour transformer des bureaux extérieurs en bureaux de liaison et de partenariat à compter de 2012. Un nouveau Bureau régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes a été établi à Panama.

E. États d'Europe du Sud-Est

21. Dans le cadre de son programme régional pour les États d'Europe du Sud-Est pour la période 2009-2011, l'UNODC a soutenu des initiatives régionales et nationales de lutte contre la traite des personnes, la criminalité organisée, l'usage illicite de drogues et les questions connexes. Il a renforcé les systèmes nationaux de statistiques sur les affaires intérieures et la justice; appuyé les activités de renseignement en matière criminelle, les mesures pour lutter contre la traite des personnes et les capacités de contrôle aux frontières; et a établi des rapports sur la corruption et la criminalité dans l'ouest des Balkans. Un tableau des réalisations et des enseignements tirés a été utilisé pour élaborer le nouveau programme régional pour la période 2012-2015, qui sera lancé au premier trimestre 2012.

F. États d'Asie et du Pacifique

22. S'appuyant sur son cadre de programme régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique pour la période 2009-2012, l'UNODC a participé à la mise en œuvre du Plan d'action sous-régional pour le contrôle des drogues conformément aux objectifs de la Charte de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et aux principes arrêtés par les Hauts responsables de l'ANASE en matière de drogues et la Réunion de hauts fonctionnaires sur la criminalité transnationale de l'ASEAN.

En 2011, les activités se sont concentrées sur l'analyse de données sur les drogues, la coopération transfrontalière, la lutte contre le terrorisme et la réduction de la demande de drogues, ainsi que sur la résolution de problèmes concernant son mandat en matière de VIH/sida et de trafic illicite de migrants, principalement au Cambodge, en Indonésie, au Myanmar, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Viet Nam.

23. En 2011, l'UNODC a poursuivi ses activités dans les pays d'Asie du Sud tels que le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, les Maldives, le Népal et Sri Lanka, en faisant porter l'essentiel de son action sur la prévention du VIH parmi les toxicomanes, notamment dans les prisons, et sur la détection et la répression en matière de drogues. Il a publié une étude sur l'usage nocif de médicaments sur ordonnance, ainsi qu'une étude juridique et sur la traite de personnes dans quatre pays d'Asie du Sud. Un programme pour l'Asie du Sud, actuellement en cours d'élaboration devrait être finalisé en 2012.

III. Contrôle des drogues

A. Moyens de subsistance durables

24. L'UNODC a redoublé d'efforts pour lutter contre les cultures illicites dans le cadre de programmes de contrôle des drogues axés sur le développement en Afghanistan, en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, au Myanmar, au Pérou et en République démocratique populaire lao.

25. En République démocratique populaire lao, l'UNODC s'est concentré sur la création de banques de riz et de réseaux d'irrigation, ainsi que sur l'accès aux routes; il a introduit des cultures améliorées à haut rendement et formé les responsables locaux sur la gestion des programmes de microcrédits. Les communautés ont ainsi augmenté la production de denrées alimentaires et commencé à abandonner la monoculture pour des cultures saisonnières et non saisonnières diversifiées.

26. Au Myanmar, à la lumière des activités d'éradication menées par le Gouvernement, l'UNODC a modifié sa stratégie d'aide au développement pour se concentrer sur la santé et sur la petite agriculture en vue de la sécurité alimentaire. De grands progrès ont été réalisés en ce qui concerne les enquêtes initiales, les études de faisabilité et la formation du personnel.

27. Au Pérou, l'UNODC a aidé les petites entreprises dirigées par des agriculteurs à réaliser des profits sur le marché international. L'exportation de produits de l'agriculture a amélioré la situation économique et sociale de familles dans plusieurs vallées de culture du cocaïer.

28. En Colombie, dans le cadre du programme de familles de gardes forestiers, l'UNODC a participé aux efforts de réduction de la pauvreté, de protection de l'environnement par le biais de projets agricoles et de conservation des forêts. De nombreuses familles ont ainsi acquis des titres fonciers, de vastes zones de plantations de cocaïers ont été volontairement éradiquées et de grandes quantités de dioxyde de carbone ont été piégées.

B. Réduction de l'offre

29. L'UNODC continue de soutenir la réduction de l'offre de drogues dans le cadre de son Programme thématique de lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues. Il concentre son action sur le renforcement des capacités nationales et aide à créer des centres régionaux et internationaux pour encourager la coopération transfrontalière en matière de détection et de répression. Au titre du programme régional sur l'Afghanistan et les pays voisins, il continue d'apporter son aide aux autorités nationales de contrôle des drogues au Kirghizistan et au Tadjikistan. Des progrès ont été réalisés par l'Initiative triangulaire et sa cellule de planification conjointe avec la création d'un bureau de liaison à Torkham au Pakistan, près de la frontière avec l'Afghanistan.

30. Le Programme mondial de contrôle des conteneurs a aidé les États membres à renforcer leurs frontières pour lutter contre les trafics et la criminalité transnationale organisée. Les États suivants ont bénéficié de cette aide: Afghanistan, Bénin, Cap-Vert, Costa Rica, Équateur, Ghana, Guatemala, Pakistan, Panama, Sénégal, Togo et Turkménistan. Les unités multi-agences de contrôle portuaire ont été formées et équipées pour intercepter les envois illicites et communiquer de façon sécurisée avec leurs homologues d'autres ports. Les pays soutenus coopèrent aujourd'hui plus étroitement avec nombre de leurs partenaires commerciaux, notamment en échangeant des informations sur la sécurité des conteneurs maritimes. Grâce à soutien financier et politique plus important, la formation destinée aux unités d'enquête s'est élargie à la protection de l'environnement, à la prévention du terrorisme et à la lutte contre la violation des droits de propriété intellectuelle par les groupes criminels organisés.

31. L'UNODC s'est employé à promouvoir les pratiques et procédures efficaces de collecte, d'analyse et d'échange de renseignements en matière pénale dans la lutte contre la criminalité organisée. Un formateur spécialiste du renseignement criminel a travaillé à temps plein avec sept États Membres d'Asie centrale, d'Asie de l'Est et du Sud-Est et d'Afrique de l'Est pour renforcer leurs capacités de collecte et d'analyse du renseignement criminel.

32. Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, l'UNODC a poursuivi son partenariat avec l'Organisation mondiale des douanes pour renforcer les capacités des services douaniers et autres services de contrôle aux frontières à détecter et prévenir la contrebande d'argent liquide d'origine illicite. Un nouveau programme de formation et un manuel opérationnel destinés aux gardes frontière recense les bonnes pratiques d'interception du produit du crime et d'enquête sur le mouvement et la confiscation de ces produits, et l'identification des réseaux criminels impliqués. La formation destinée aux gardes frontière, aux agents des douanes, de la police et des services de renseignement financier, actuellement dispensée aux Philippines et en Indonésie, sera étendue à d'autres pays et régions. Un module sur les passeurs de fonds est en cours d'élaboration pour le programme de formation assistée par ordinateur du Programme mondial contre le blanchiment d'argent. Des mesures visant à encourager la coopération entre les services de renseignement financier font partie intégrante des programmes régionaux mentionnés.

C. Réduction de la demande de drogues, traitement et réadaptation

33. Dans le cadre de son programme thématique relatif aux vulnérabilités du développement sanitaire et humain, l'UNODC a mis davantage l'accent sur ses efforts visant à mettre au centre de la politique antidrogue une approche humanitaire et axée sur la santé, notamment sur la nécessité compassionnelle et éthique de réduire la demande, la réadaptation et les mesures connexes de protection sanitaire. L'UNODC a poursuivi son travail conjoint avec l'Organisation mondiale de la Santé pour améliorer les services de traitement et de soins pour les toxicomanes du monde entier. La portée et la qualité des services de traitement et de soins des troubles liés à l'usage de drogues qui sont fondés sur des données scientifiques et des règles de déontologie sont en train de s'améliorer dans près de 30 pays. En Afghanistan, l'UNODC a commencé à travailler avec des enfants en contact avec la drogue dès leur plus jeune âge et à mettre au point des traitements et des interventions de protection sociale auprès d'eux.

34. L'UNODC a adapté et mis en œuvre des programmes d'acquisition de compétences familiales sur la prévention de l'usage illicite de drogues dans différents pays et régions. Des facilitateurs formés travaillent avec les familles et leurs enfants pour renforcer la cohésion au sein de la famille, améliorer la transmission des valeurs familiales et suivre les activités des enfants. Au nombre des nouvelles initiatives de prévention, l'élaboration de normes internationales de prévention, qui permettront à l'UNODC de conseiller les États Membres sur la façon de mettre en place un système efficace de prévention de l'usage illicite de drogues, et l'Initiative pour les jeunes, destinée à mobiliser et à mettre en relation des enfants âgés de 14 à 18 ans dans le monde afin qu'ils deviennent des acteurs de la prévention au sein de leur communauté.

35. Le mandat de l'UNODC dans le domaine du VIH/sida a continué d'être appliqué dans plus de 90 pays. L'UNODC s'est concentré sur l'aide aux États dans la mise en œuvre de grandes interventions de vaste portée visant à prévenir l'infection par le VIH parmi les toxicomanes, les détenus et les personnes susceptibles d'être victimes de la traite des personnes, en offrant des soins et un accompagnement aux personnes vivant avec le VIH/sida et en renforçant les capacités requises pour fournir des services complets, respectueux de la parité hommes-femmes et fondés sur des données scientifiques aux toxicomanes, aux détenus et aux personnes susceptibles d'être victimes de la traite des personnes. Les capacités nationales ont également été renforcées pour s'attaquer à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH/sida, pour accroître les services et leur portée, et améliorer leur viabilité, leur suivi et leur évaluation. En particulier, l'UNODC a aidé à développer davantage les services VIH respectueux de la parité hommes-femmes destinés aux femmes toxicomanes dans des communautés et des prisons de divers pays.

D. Questions nouvelles et émergentes

36. Comme indiqué dans le *Rapport mondial sur les drogues de 2011*¹, plusieurs nouveaux composés de synthèse ont fait leur apparition ces dernières années sur les

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.11.XI.10.

marchés illicites de drogues existants en tant que “drogues légales” et substances de remplacement pour les stimulants placés sous contrôle. L’UNODC a continué de suivre les méthodes utilisées dans la fabrication illicite de drogues synthétiques et a pris note dans le rapport *Amphetamines and Ecstasy: 2011 Global ATS Assessment*² de l’utilisation accrue de produits chimiques non inscrits aux Tableaux pour la fabrication illicite d’amphétamines. La demande de produits végétaux contenant des cannabinoïdes synthétiques, vendus sur Internet et dans des magasins spécialisés sous le nom de marque Spice, a augmenté dans plusieurs pays. Afin de faire mieux connaître et comprendre cette question, l’UNODC a publié, en avril 2011, le rapport intitulé “Cannabinoïdes synthétiques dans les produits végétaux” et communiqué des informations et des recommandations sur la réponse juridique à ce phénomène.

37. Il y a eu une résurgence de l’“ecstasy” sur plusieurs marchés illicites établis, particulièrement en Europe, comme l’avait prévu le rapport “Amphetamines and Ecstasy: 2011 Global ATS Assessment”.

38. Ces dernières années, l’Afrique de l’Ouest est devenue une zone de transit pour les envois de cocaïne à destination de l’Europe. L’UNODC continue de suivre la situation. En avril 2011, il a publié une étude sur le marché transatlantique de la cocaïne. Il a également signalé des faits qui montraient que l’Afrique de l’Ouest commençait à être utilisée pour le trafic et la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine, en particulier la méthamphétamine³.

IV. Lutte contre la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme

A. Criminalité transnationale organisée

39. Dans le cadre de son programme thématique de lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues, l’UNODC aide les États dans l’application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles illicite s’y rapportant.

40. Conformément à son mandat, l’UNODC a aidé les États à lutter contre les formes nouvelles et émergentes de criminalité transnationale organisée en amplifiant les réponses à la cybercriminalité et aux infractions visant les biens culturels aux niveaux régional et national. Dans sa résolution 2011/42, le Conseil économique et social a prié l’UNODC, entre autres, d’étudier plus avant l’élaboration de principes directeurs spécifiques relatifs aux mesures de prévention du crime et de justice pénale s’agissant du trafic de biens culturels. À cette fin, un groupe d’experts a été convoqué en novembre 2011.

41. La première réunion du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d’examiner l’application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s’y rapportant s’est tenue à Vienne du 17 au 19 mai 2011. Des consultations informelles sur l’établissement d’un ou plusieurs éventuels mécanismes d’examen et du logiciel

² Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.11.XI.13 (anglais seulement).

³ *Amphetamines and Ecstasy: 2011 Global ATS Assessment* (anglais seulement).

complet d'auto-évaluation ("le logiciel d'enquête Omnibus"), qui sera utilisé pour recueillir des informations dans le cadre du ou des mécanismes envisagés, se sont tenues au second semestre 2011. Une réunion d'experts sur le logiciel d'enquête Omnibus s'est tenue à Vienne les 9 et 10 novembre 2011.

42. Le Programme mondial contre le blanchiment d'argent a fourni de l'aide et des conseils techniques à 79 États. Deux mécanismes de confiscation d'avoirs en Amérique du Sud et en Afrique australe ont été soutenus, et des projets sont en cours pour reproduire ces mécanismes en Asie et dans le Pacifique et en Afrique de l'Ouest. Des programmes de formation et le contenu des cours ont été préparés pour les instituts de formation en matière de détection et de répression et pour les formateurs nationaux en matière de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En réponse à la piraterie en Somalie, une conférence internationale sur les flux financiers illicites organisée par l'UNODC et tenue à Djibouti les 14 et 15 décembre 2011 a abouti à des recommandations spécifiques appelant à promouvoir à l'échange d'informations, la coopération en matière de détection et de répression, et la répartition géographique des financements.

43. Une loi type et des orientations techniques font partie des nouveaux outils d'assistance technique et juridique pour l'application du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. En coopération avec l'Union européenne, un programme mondial sur les armes à feu a été lancé afin de renforcer les régimes nationaux et régionaux de contrôle des armes à feu. En tant que membre du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères des Nations Unies, l'UNODC a continué de soutenir l'élaboration conjointe de normes internationales sur le contrôle des armes légères.

B. Traite des personnes et trafic illicite de migrants

44. S'inspirant de son programme thématique de lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues, l'UNODC a publié une stratégie complète pour lutter contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants pour la période 2011-2013 afin de traiter les questions interdépendantes de sensibilisation, de renforcement des capacités et de l'application du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Une nouvelle section sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants est en cours d'élaboration pour l'application de la stratégie.

45. L'UNODC a aidé plus de 80 pays dans la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. La Campagne cœur bleu contre la traite des êtres humains de l'UNODC a été adoptée par un certain nombre de pays dans le cadre de leur campagne nationale officielle contre la traite des personnes. Des publications techniques ont été réalisées afin d'améliorer la réponse en matière de justice pénale: *Manuel de formation approfondi sur les enquêtes et les poursuites relatives au trafic*

illicite de migrants (In-depth Training Manual on Investigating and Prosecuting the Smuggling of Migrants), “Manuel de premier secours sur la traite des êtres humains à l’usage des services de détection et de répression” et un manuel à l’usage des décideurs, des praticiens de la santé et de la justice pénale, des compagnies d’assurance maladie et des acteurs de la société civile, mettant en exergue la question de la traite des personnes en vue du prélèvement d’organes. La première base de données mondiale sur la jurisprudence relative à la traite des personnes a été lancée, donnant au public un accès immédiat aux affaires officiellement consignées. Les partenariats et la coordination ont été renforcés avec le Groupe interinstitutions de coopération contre la traite des personnes, l’Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains (UN.GIFT) et le Groupe mondial sur la migration. En 2011, le site Web de l’UN.GIFT a reçu le prix “L’ONU au XXI^e siècle” dans la catégorie “technologies de l’information et de la communication/gestion de la connaissance”. L’UNODC a commencé à établir le premier rapport sur la traite des personnes dans le monde, qui sera publié en 2012.

46. En tant qu’administrateur du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des êtres humains, surtout des femmes et des enfants, l’UNODC a supervisé le lancement des premières activités opérationnelles du Fonds en 2011. Pour soutenir les projets de la société civile, de petites subventions ont été versées afin d’accroître le soutien aux victimes et l’autonomisation de groupes vulnérables dans 12 pays.

C. Corruption

47. Dans le cadre de son programme thématique sur la lutte contre la corruption et la criminalité économique, l’UNODC dispense expertise et assistance technique pour promouvoir l’application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Au cours de l’année 2011, une assistance a été dispensée aux États dans toute une série de domaines, notamment dans l’élaboration de cadres juridiques et réglementaires conformes à la Convention, le renforcement des entités anticorruption, et le soutien aux institutions publiques compétentes en matière de coopération internationale et de recouvrement d’avoirs.

48. En octobre 2011, l’UNODC a fourni des services techniques et fonctionnels à la quatrième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption tenue à Marrakech (Maroc). La Conférence a adopté six résolutions et deux décisions sur une série de questions concernant le Mécanisme d’examen de l’application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, la coopération internationale, la prévention de la corruption et le recouvrement d’avoirs.

49. L’UNODC a fourni des services techniques et fonctionnels au Mécanisme d’examen et à son Groupe d’examen de l’application, qui a amorcé la deuxième année du cycle d’examen actuel. Ces services comprenaient une formation visant à aider aussi bien les États examinés que les États examinateurs, l’appui aux examens de pays et l’établissement de rapports thématiques sur les tendances en matière d’application et les besoins d’assistance technique recensés durant la première année du processus d’examen. L’UNODC a également fourni des services pour la deuxième réunion du Groupe de travail intergouvernemental à composition non

limitée sur la prévention de la corruption et la cinquième session du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs.

50. L'UNODC a en outre fourni une assistance technique en matière de lutte contre la corruption par le biais de son programme mondial de mentors pour la lutte contre la corruption, et en 2011, il a détaché des conseillers régionaux en Afrique de l'Est, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, et en Asie de l'Est, ainsi qu'un conseiller national en République démocratique du Congo.

51. L'UNODC a poursuivi sa collaboration avec diverses parties prenantes telles que le Pacte mondial et l'École supérieure internationale de lutte anticorruption et renforcé sa coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) notamment, grâce à une programmation conjointe, par exemple en Irak, où l'UNODC a collaboré avec le PNUD à la mise œuvre d'un programme global d'assistance.

52. En 2011, l'Initiative conjointe UNODC/Banque mondiale pour le recouvrement des avoirs volés (Initiative StAR) a continué à mettre au point des supports d'information. Des études sur les obstacles au recouvrement d'avoirs, l'enrichissement illicite et le détournement de véhicules d'entreprise ont été finalisées. Une étude sur les règlements et le recouvrement d'avoirs est en cours, de même qu'un recensement systématique des affaires de recouvrement d'avoirs et une version augmentée du Rédacteur de requêtes d'entraide judiciaire de l'UNODC. À ce jour, des demandes d'assistance ont été reçues de 27 États.

53. Le manuel consacré à la criminalité liée à l'identité (*Handbook on Identity-related Crime*) a été élaboré par l'UNODC pour être utilisé à des fins didactiques dans les programmes d'assistance technique et les activités de renforcement des capacités en vue de parfaire les connaissances spécialisées concernant des questions juridiques, institutionnelles et opérationnelles.

D. Coopération internationale contre le terrorisme

54. Dans le cadre de son programme thématique sur la prévention du terrorisme, l'UNODC a aidé des États Membres à ratifier et à appliquer des instruments juridiques internationaux contre le terrorisme, à renforcer les capacités des systèmes nationaux de justice pénale dédiés à l'application des dispositions pertinentes de ces instruments. Dans ce contexte, il coordonne ses travaux et les mène en coopération avec des partenaires de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, en particulier avec les organes subsidiaires concernés du Conseil de sécurité.

55. En 2011, l'UNODC a directement aidé 31 pays, 85 pays ont été couverts à travers 22 ateliers régionaux ou sous-régionaux, et plus de 1 600 fonctionnaires de justice pénale ont été formés.

56. L'UNODC a fait des progrès importants dans l'application de programmes régionaux et de pays significatifs en matière de lutte contre le terrorisme, notamment en Afghanistan, en Colombie et dans la région du Sahel. Des activités de lutte contre le terrorisme ont également été amorcées dans le cadre du programme régional intégré pour l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud-Est.

57. Pour répondre à la demande d'assistance durable et adaptée en matière de renforcement des capacités, l'UNODC porte de plus en plus son attention sur des domaines thématiques spécialisées, tels que la lutte contre le financement du terrorisme, la lutte contre le terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire, l'aide aux victimes du terrorisme et la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes. Le renforcement de la coopération internationale et régionale dans le secteur de la justice pénale a également fait l'objet d'une attention particulière dans les travaux de l'UNODC tout au long de l'année 2011, surtout pour ce qui est de l'intensification de ses travaux dans la mise en place de réseaux de coopération judiciaire pour les praticiens.

58. En 2011, l'UNODC a réalisé un manuel intitulé "The Criminal Justice Response to Support Victims of Acts of Terrorism" qui traite des besoins juridiques des victimes d'actes terroristes au cours des procédures judiciaires; il a élaboré un module supplémentaire sur la coopération internationale dans les affaires pénales liées au terrorisme pour son programme de formation juridique contre le terrorisme et lancé une plate-forme en ligne d'apprentissage sur la lutte contre le terrorisme.

59. L'UNODC a organisé un colloque, coparrainé par les Gouvernements autrichien, colombien et turc sur le thème "Renforcer la lutte contre le terrorisme en s'attaquant à ses liens avec les activités criminelles connexes: bilan et perspectives, au cours duquel les liens possibles entre les actes de terrorisme et les autres formes de criminalité grave ont été examinées et des recommandations formulées. Le colloque a mis en exergue l'importance de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice: relever les défis du XXI^e siècle (résolution 55/59 de l'Assemblée générale, annexe) et les mesures antiterroristes recommandées dans les plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice: relever les défis du XXI^e siècle (résolution 56/261 de l'Assemblée générale, annexe, par. 22 à 24), qui s'est trouvé à l'avant-garde du programme d'assistance de lutte contre le terrorisme de l'UNODC.

E. Questions nouvelles et émergentes

60. En coopération avec les États Membres et des organisations partenaires, l'UNODC a continué à développer la capacité de la communauté internationale à évaluer la menace que représente la criminalité transnationale organisée. L'évaluation de la menace est devenue une des priorités de la nouvelle Équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues en tant que menaces pour la sécurité et la stabilité. Au cours de l'année 2011, l'UNODC a travaillé sur une série d'évaluations de menaces de la criminalité transnationale organisée au niveau régional et pour ce faire, il s'appuie sur les compétences techniques d'autres organismes. Par exemple, dans l'une des régions concernées, le Programme des Nations Unies pour l'environnement aide l'UNODC à étudier le problème émergent de l'implication accrue de groupes criminels organisés dans le traitement des déchets électroniques. L'UNODC a poursuivi ses efforts pour s'attaquer à la piraterie qui est une menace émergente dans différentes régions. Au cours de la période considérée, l'UNODC a participé à des évaluations par plusieurs agences de la piraterie en Afrique de l'Ouest. Dans le cadre de son programme de lutte contre la piraterie, des activités ont été poursuivies au Kenya, à Maurice, aux Seychelles et en Somalie. En Somalie, l'UNODC a lancé

une campagne de sensibilisation dans la région du Puntland et rénové un important centre de détention dans la région du Somaliland.

61. L'UNODC et le groupe d'experts sur la cybercriminalité ont poursuivi leurs travaux concernant une étude approfondie sur la cybercriminalité. L'UNODC a également commencé une étude sur les effets des nouvelles technologies de l'information sur la maltraitance et l'exploitation des enfants, et les moyens de lutter contre ce phénomène. Des travaux ont été réalisés sur la mise au point d'un outil national d'évaluation, un examen des dispositifs législatifs nationaux et une évaluation des besoins des pays.

62. S'agissant du trafic de médicaments frauduleux, l'UNODC a commencé à élaborer un programme de travail pour soutenir l'action des États Membres dans la lutte contre cette menace par le biais notamment d'une aide dans les domaines juridique et criminalistique et de formations en matière de justice pénale.

63. L'UNODC accorde aussi une attention particulière au besoin croissant de collaboration interrégionale accrue pour lutter contre les menaces et les réseaux illicites criminels transatlantiques qui touchent l'Afrique de l'Ouest en particulier (les flux de drogues entre l'Amérique latine, l'Afrique de l'Ouest et l'Europe et les flux financiers illicites entre l'Afrique de l'Ouest, l'Amérique du Sud et l'Europe), notamment en mettant en place des réseaux d'agents de services de détection et de répression et de personnel judiciaire pour faciliter l'échange d'informations et de renseignements et l'assistance juridique.

V. Prévention du crime et justice pénale

64. L'UNODC a continué à mettre en œuvre des activités d'assistance technique sur la base de son programme thématique sur la prévention du crime et la justice pénale pour la période 2010-2011. Actuellement, l'UNODC met en œuvre 49 projets dans 26 pays. Des progrès considérables ont été enregistrés en ce qui concerne la réforme pénale et les mesures de substitution à l'incarcération en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique et en Asie; la justice pour mineurs au Moyen-Orient et en Afrique du Nord; l'accès à la justice et à l'aide juridique en Afrique; la réforme de la police en Afrique de l'Est et la prévention de la criminalité et de la violence en Amérique latine et dans les Caraïbes; et la prévention de la violence familiale et de la violence contre les femmes en Amérique latine, en Afrique australe et en Asie de l'Est.

65. Une réunion du groupe d'experts sur les services de sécurité privée civile s'est tenue à Vienne du 12 au 14 octobre 2011. L'UNODC a également organisé une réunion du groupe d'experts sur le renforcement de l'accès à l'assistance juridique dans les systèmes de justice pénale du 16 au 18 novembre 2011.

66. Au cours de la période considérée, l'UNODC a publié une série d'outils techniques pour aider les pays à mettre au point des stratégies de prévention du crime et à entreprendre des réformes en matière de justice pénale. Au nombre des nouveaux outils sur l'assistance juridique, un manuel sur l'amélioration de l'accès à l'assistance juridique en Afrique (*Handbook on Improving Access to Legal Aid in Africa*), un rapport d'enquête sur l'accès à l'assistance juridique dans les systèmes de justice pénale en Afrique et une publication conjointe avec le Fonds des

Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PNUD intitulée "L'assistance juridique adaptée aux enfants en Afrique". Sur la réforme de la police, l'UNODC a publié un manuel d'introduction au maintien de l'ordre dans l'espace urbain⁴ et un manuel sur la responsabilité, le contrôle et l'intégrité de la police⁵. Pour ce qui est des prisons, l'UNODC a élaboré un manuel sur le transfert international de détenus étrangers. L'UNODC et le Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs ont publié les critères pour concevoir et évaluer les programmes de réforme de la justice pour mineurs, et un portail en ligne pour les professionnels de la justice travaillant avec les enfants victimes et témoins d'actes criminels a été lancé conjointement avec l'UNICEF.

67. L'UNODC a également publié *La réforme de la justice pénale dans les États en situation d'après conflit: un guide à l'intention des praticiens*, en coopération avec le United States Institute for Peace et plusieurs entités des Nations Unies comme le PNUD, le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

VI. Recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique

A. Collecte de données, recherche et analyse des tendances

68. Il ressort du *Rapport mondial sur les drogues 2011* que si l'usage d'héroïne et de cocaïne est resté stable, voire en recul dans les principales régions de consommation, il a augmenté dans d'autres régions, comme la consommation de drogues de synthèse et de médicaments délivrés sur ordonnance. Le rapport a également relevé la grave insuffisance des mesures de prévention de l'usage illicite de drogues et de traitement, soins et soutien pour les toxicomanes, en particulier dans les pays en développement. S'agissant de l'offre, la culture illicite du pavot à opium et du cocaïer se limite à quelques pays, alors que les niveaux de fabrication d'héroïne et de cocaïne restent élevés.

69. En 2011, l'UNODC et ses partenaires nationaux ont réalisé des enquêtes sur la production d'opium en Afghanistan, au Myanmar et en République démocratique populaire lao; des enquêtes sur la coca en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, en Équateur et au Pérou; et une enquête sur le cannabis en Afghanistan.

70. L'UNODC a fourni une assistance aux pays en offrant des formations sur les moyens d'améliorer la collecte, l'analyse et la communication de données relatives aux drogues, en particulier en Asie du Sud-Est et, en consultation avec des experts, en Chine. Le Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques: analyse, situation et tendances (SMART) a été étendu aux Amériques, en partenariat avec l'Organisation des États américains. Le rapport 2011 sur les amphétamines et l'ecstasy (*Amphetamines and Ecstasy: 2011 Global ATS Assessment*) fournit une analyse approfondie de la situation, qui met l'accent sur les caractéristiques,

⁴ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Compilation d'outils d'évaluation de la justice pénale, n° 5 (HS/1232/09E).

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.11.IV.5 (anglais seulement).

tendances et problèmes à l'échelle sous-régionale, notamment l'émergence continue de nouvelles substances psychoactives non placées sous contrôle international.

71. Dans le cadre de l'approche par programme régional, l'UNODC a lancé plusieurs évaluations de la menace que représente la criminalité transnationale organisée à l'échelle régionale en 2011. Ces évaluations ont porté sur une série d'activités criminelles transnationales, notamment le trafic de drogues illicites, de personnes, d'armes, de ressources naturelles et d'espèces sauvages, et la piraterie. Le *rapport sur la criminalité organisée et l'instabilité en Afrique centrale (une évaluation de la menace)* a été publié en octobre. Il illustre comment la criminalité transnationale organisée contribue à perpétuer l'instabilité. De nouvelles évaluations concernant l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'Amérique centrale et les Caraïbes, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est sont prévues pour 2012.

72. En 2011, l'UNODC a publié une *étude mondiale sur les homicides*, qui donne un aperçu des caractéristiques et tendances de la criminalité violente, et établit un lien clair entre la criminalité et le développement. Il a également publié un deuxième rapport de recherche sur le commerce mondial des opiacés d'origine afghane⁶, qui met l'accent sur le trafic de précurseurs.

73. L'UNODC a élaboré une *étude sur l'évaluation des flux financiers illicites résultant du trafic de drogues et des autres formes de criminalité transnationale organisée*, qui complète les recherches antérieures sur l'estimation du produit généré par différentes activités criminelles transnationales et comble dans une certaine mesure le déficit de données sur la part de ce produit qui passe par le système financier international.

74. L'UNODC et l'Institut national de la statistique et de la géographie du Mexique ont créé un centre d'excellence en matière d'informations statistiques sur la gouvernance, la victimisation, la sécurité publique et la justice. L'UNODC a aussi apporté un appui technique aux États Membres pour l'établissement de statistiques sur la criminalité et la justice pénale, notamment en offrant des formations adéquates au niveau régional (en Amérique centrale, dans les Caraïbes et dans l'ouest des Balkans) et en aidant certains pays à réaliser des études sur la victimisation et la corruption (Afghanistan, Iraq et pays de l'ouest des Balkans). L'UNODC et la Commission économique pour l'Europe ont établi une classification internationale de la criminalité à des fins statistiques.

B. Appui scientifique et criminalistique

75. Dans le cadre de son programme thématique sur les services scientifiques et criminalistiques pour la période 2010-2011, l'UNODC a continué d'appuyer les travaux des laboratoires d'analyse des drogues dans le cadre d'activités de coopération technique. Des exercices collaboratifs internationaux ont été réalisés avec des laboratoires de 57 États Membres. L'UNODC a renforcé ses activités dans le domaine de la recherche et de l'analyse en laboratoire en vue d'établir des méthodes harmonisées pour promouvoir les résultats et données de laboratoire fondés sur des données factuelles dans le monde entier. Les activités d'appui aux

⁶ *The Global Afghan Opium Trade: A Threat Assessment*, 2011, publication des Nations Unies, numéro de vente: E.11.XI.11 (en anglais seulement).

services de détection et de répression ont notamment consisté à fournir plus de 460 trousseaux d'analyse des drogues et des précurseurs et à mettre au point et distribuer des trousseaux d'analyse sur les lieux du crime. Dans le cadre de ses activités normatives, l'UNODC a élaboré de nouvelles lignes directrices pour l'analyse criminalistique des drogues facilitant les agressions sexuelles et d'autres actes criminels⁷, et entièrement revu les directives pratiques pour la manipulation et l'élimination en toute sécurité des produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de drogues, donnant ainsi suite aux recommandations formulées à la trente-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique.

76. L'UNODC a aussi élaboré des lignes directrices pour l'examen de documents de sécurité et piloté avec succès un programme de formation qui a bénéficié à une cinquantaine de participants de huit pays d'Amérique centrale. Au Soudan du Sud⁸, les trousseaux d'analyse sur les lieux du crime de l'UNODC ont été utilisés avec succès dans le cadre d'un processus d'enquête complet. Des initiatives de renforcement des capacités criminalistiques institutionnelles ont été lancées dans plusieurs sous-régions, notamment en Afrique de l'Ouest, en Asie de l'Est et en Amérique latine; dans plusieurs pays, y compris l'Afghanistan, le Kirghizistan et la République-Unie de Tanzanie; et dans des régions comme le territoire palestinien occupé. L'UNODC a continué de promouvoir la coopération internationale⁹ dans le domaine des sciences criminalistiques, en étroite collaboration avec l'International Forensic Strategic Alliance et ses réseaux membres en Asie de l'Est, en Afrique australe, en Europe, en Océanie et dans les Amériques.

VII. Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

A. Planification stratégique

77. La stratégie de l'UNODC pour la période 2012-2015 a été élaborée par le Secrétariat, en consultation avec le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office. À la reprise de leurs sessions en 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont recommandé au Conseil économique et social d'adopter la stratégie, qui sera mise en œuvre à travers le cadre stratégique pour les périodes 2012-2013 et 2014-2015. L'UNODC a progressé dans la mise en œuvre des recommandations formulées par les organes de contrôle compétents en vue d'améliorer ses pratiques en matière de gouvernance, de programmation, de système et d'administration. Des équipes spéciales interdivisions ont fait progresser l'application des recommandations faites par le Corps commun d'inspection dans son rapport JIU/REP/2010/10. Les efforts visant à renforcer la coordination entre les

⁷ Voir E/CN.7/2012/13.

⁸ Par sa résolution 65/308 du 14 juillet 2011, l'Assemblée générale a décidé d'admettre la République du Soudan du Sud à l'Organisation des Nations Unies.

⁹ Voir E/CN.15/2012/14.

divisions et à rationaliser le fonctionnement de l'UNODC se font sous la houlette du Bureau du Directeur exécutif.

78. Dans le cadre de la fourniture d'une assistance technique aux États Membres selon une approche par programme intégré, l'UNODC s'est employé en particulier à rationaliser les cadres de résultats des programmes régionaux, de pays et thématiques, qui se renforcent mutuellement. Le Secrétaire général l'ayant appelé à mettre l'accent sur la prévention, l'UNODC a renforcé ses efforts de prévention de l'usage illicite de drogues et intégré la prévention de la criminalité dans les aspects pertinents de ses programmes. Il a accordé la priorité au suivi des programmes et à la communication d'informations dans ce domaine, y compris à l'établissement régulier de rapports et d'analyses sur l'exécution des programmes par le comité d'examen des programmes. Les prochaines étapes des programmes régionaux seront consacrées aux évaluations de la menace que représente la criminalité transnationale organisée, qui seront menées en consultation avec les États Membres pendant la période 2012-2013.

79. Le Directeur exécutif a par ailleurs publié une note d'orientation interne sur la protection et la promotion des droits de l'homme, dans le dessein de maximiser l'impact positif des activités de l'UNODC relatives aux droits de l'homme et de mettre en exergue les difficultés rencontrées et les solutions possibles dans ce domaine. Un groupe consultatif sur les droits de l'homme a été établi par l'UNODC pour conseiller le Directeur exécutif sur les moyens d'intégrer cette thématique dans les activités normatives et opérationnelles de l'Office.

80. Des investissements importants ont été consentis dans l'institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats, y compris le concept de gestion adaptative, l'accent étant mis en particulier sur le processus d'autocorrection et les boucles d'apprentissage entre la planification des programmes et les examens périodiques.

B. Évaluation

81. L'évaluation est une responsabilité institutionnelle, de même qu'un outil de responsabilisation et d'apprentissage. Plus de 70 projets ont été évalués en coopération avec le Groupe de l'évaluation indépendante ou sous ses auspices et, pendant la période 2010-2011, le Groupe a mené deux évaluations approfondies. Pendant la période 2012-2013, trois évaluations approfondies seront réalisées.

82. Le Groupe de l'évaluation indépendante coopère étroitement avec l'ensemble de l'Office pour assurer que tous les projets et programmes de l'UNODC seront évalués, en particulier les programmes régionaux et de pays. Une stratégie axée sur les résultats est mise en œuvre pour instaurer une culture de l'évaluation à l'UNODC. Les rapports d'évaluation seront publiés sur la page de l'UNODC consacrée à l'évaluation, de même que les règles et normes, les outils normatifs et les lignes directrices et modèles relatifs à l'évaluation.

83. En 2011, le Groupe de l'évaluation indépendante a mis au point un outil participatif d'autoévaluation, et il est en passe d'élaborer un système automatisé de suivi des recommandations issues des évaluations et un outil d'évaluation des projets. Tous les outils normatifs d'évaluation, y compris le manuel d'évaluation, ont été revus. De nombreuses séances de formation à l'évaluation intégrée ont été

organisées à l'intention du personnel au Siège et dans les bureaux extérieurs de l'UNODC, et les activités de renforcement des capacités en matière d'évaluation seront poursuivies en 2012.

C. Financement et partenariats

84. Pour s'acquitter efficacement de ses missions, l'UNODC a besoin de ressources suffisantes, prévisibles et durables. Il demeure toutefois fortement tributaire des contributions volontaires à des fins spéciales. Une stratégie globale de mobilisation de fonds est en cours d'élaboration, afin de parvenir à un équilibre durable entre les ressources de base et celles destinées au financement des programmes, tout en respectant les impératifs de rationalité économique, de renforcement et de capacité d'exécution des programmes.

85. Les fonds actuellement alloués à l'UNODC représentent moins de 1 % du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. En application de la résolution 65/233 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a présenté, dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, des propositions visant à assurer que l'Office dispose de ressources suffisantes. En conséquence, l'Assemblée générale a approuvé une légère augmentation de 1,7 million de dollars au titre du chapitre 16 du budget ordinaire, soit de 39,2 millions de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 à 40,9 pour 2012-2013. Le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élève à 561,5 millions de dollars, dont 15,3 % proviennent des ressources du budget ordinaire¹⁰ et 475,4 millions de dollars de ressources extrabudgétaires.

86. En 2011, les contributions volontaires annoncées ont atteint environ 245 millions de dollars, soit une légère hausse par rapport aux 242 millions annoncés en 2010. Compte tenu du contexte financier difficile de 2012, elles devraient demeurer au même niveau. Pour l'exercice biennal 2010-2011, les principaux donateurs, outre l'Union européenne et le Programme commun ONUSIDA, étaient l'Allemagne, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Colombie, le Danemark, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède. Des dons ont également été faits par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes et de la Fondation du Qatar.

87. En 2011, un petit groupe de grands donateurs (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Danemark, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Japon, Luxembourg, Norvège, Suède et Turquie) a fourni quasiment l'intégralité des fonds à des fins générales. Le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde, le Liechtenstein et la République de Corée ont également apporté des contributions. Le Brésil, la Colombie et le Mexique ont versé une bonne part des contributions au titre du partage des coûts pour le budget consacré à l'appui local.

¹⁰ Inclut les ressources du budget ordinaire inscrites aux chapitres 1, 16, 23 et 29F du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

88. Ces dernières années, la composition du financement de l'UNODC a connu une nette évolution. La part des grands donateurs dans le financement global a baissé de 85 % en 2002 à environ 64 % pour l'exercice biennal 2010-2011. Les donateurs émergents et nationaux représentent actuellement quelque 26 % du financement de l'Office. Quant à la part des autres partenaires et donateurs non traditionnels, dont les entités des Nations Unies et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, d'autres institutions intergouvernementales et le secteur privé, elle connaît une hausse progressive mais constante.

89. Prudence et retenue restent de mise dans le contexte économique actuel et l'UNODC continuera à faire preuve de circonspection dans l'utilisation des ressources à des fins générales et des ressources pour l'appui aux programmes. Le Corps commun d'inspection et le Bureau des services de contrôle interne ont reconnu que face à l'augmentation de la demande de la vaste palette de services qu'offre l'UNODC, son modèle de financement comportait de sérieux risques, dont la prochaine stratégie de mobilisation de fonds devra tenir compte¹¹.

D. Coopération interinstitutions

90. L'UNODC accorde la priorité aux partenariats et à la promotion de la coopération au sein du système des Nations Unies. Il a ainsi mis sur pied des activités et des programmes conjoints avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, conformément aux mandats pertinents. Il mène également des activités avec le Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD, particulièrement pour mobiliser des ressources.

91. En 2011, l'UNODC a noué des partenariats de coopération avec des entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales dont la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Comité international olympique, l'Union internationale des télécommunications et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Des plans d'action conjoints ont été élaborés avec le Département des opérations de maintien de la paix et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui viennent en appoint à d'autres initiatives mises en œuvre avec le PNUD, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

92. Dans le cadre d'activités de coordination plus large au sein du système des Nations Unies, l'UNODC fait partie de l'initiative interinstitutions "Non au viol: campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit", du Groupe interinstitutions de coopération contre la traite des personnes, de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, du Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit, du Programme de prévention de la violence armée, de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et du Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs. L'UNODC et le Département des

¹¹ Voir les rapports du Corps commun d'inspection (JIU/REP/2010/10) et du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des dispositifs de gouvernance et de mécanismes de financement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (AE2010/360/01).

affaires politiques coprésident l'Équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues en tant que menaces pour la sécurité et la stabilité.

93. Conformément à ses missions, l'UNODC gère le Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes et le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui vise à apporter une aide humanitaire, juridique et financière à ces victimes.

VIII. Recommandations

94. La Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaiteront peut-être donner d'autres orientations, dans le contexte de leurs mandats respectifs, et envisager de demander aux États Membres de mettre en œuvre les recommandations ci-après.

95. Les Commissions souhaiteront peut-être envisager de demander aux États Membres:

a) D'apporter leur concours à l'UNODC pour améliorer encore son approche des programmes intégrés en vue d'aider efficacement les États Membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des activités destinées à combattre la criminalité organisée, la corruption, le trafic de drogues et le terrorisme; de promouvoir la prévention du crime et la réforme de la justice pénale; et de prévenir et traiter l'usage illicite de drogues et le VIH/sida, dans le cadre des missions de l'Office;

b) D'apporter leur concours à l'UNODC pour mettre en œuvre efficacement ses programmes régionaux et de pays et pour renforcer ses liens fonctionnels avec les secrétariats des commissions régionales, en vue d'assurer une pleine appropriation nationale et régionale de ses programmes;

c) D'apporter leur concours à l'UNODC, dans le cadre de ses missions, pour aider les États Membres à mettre en œuvre des approches de prévention et de traitement de l'usage illicite de drogues, et de prévention et de prise en charge du VIH/sida qui soient fondées sur des données factuelles, ainsi que les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu des traités pertinents relatifs aux droits de l'homme.

Lutte contre la drogue

96. Les Commissions souhaiteront peut-être envisager de demander aux États Membres:

a) D'apporter leur concours aux efforts que fait l'UNODC pour lutter contre les cultures illicites en élaborant et en mettant en œuvre des programmes de lutte contre les drogues axés sur le développement;

b) De créer des équipes spéciales multiagences pour lutter contre le trafic de drogues, dans le cadre de leurs stratégies nationales et en collaboration avec l'UNODC;

c) D'appuyer l'approche axée sur la santé et fondée sur les données factuelles que l'UNODC a mise au point en matière de traitement de la toxicomanie.

Criminalité transnationale organisée, corruption et terrorisme

97. Les Commissions souhaiteront peut-être envisager de demander aux États Membres:

a) De concevoir des stratégies multilatérales de lutte contre des marchés spécifiques relevant de la criminalité organisée, en s'appuyant sur des évaluations de menaces à l'échelle internationale et sur la planification de mesures conjointes, en collaboration avec l'UNODC;

b) De s'attaquer aux mouvements transfrontières de fonds provenant du trafic de drogues et de la criminalité organisée, notamment en veillant à ce que leurs services de surveillance des frontières aient conscience des activités des groupes criminels impliqués et soient bien formés pour les recenser, les cibler et mener des enquêtes sur leurs opérations, en coopération avec l'UNODC;

c) De revoir les procédures de contrôle aux frontières mises en œuvre dans les principaux ports commerciaux d'entrée et d'encourager les autorités nationales compétentes à participer au Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'UNODC;

d) De concevoir et mettre en œuvre des stratégies nationales de sensibilisation à la lutte contre la traite des personnes, reposant sur la Campagne cœur bleu de l'UNODC;

e) D'appuyer l'UNODC pour qu'il s'acquitte des missions qui lui ont été confiées par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à sa quatrième session;

f) De donner de nouvelles orientations et un soutien additionnel à l'UNODC afin qu'il conçoive et mette en œuvre des programmes régionaux et de pays détaillés en matière de lutte contre le terrorisme, conformément à son mandat, et qu'il élabore des stratégies régionales et sous-régionales intégrées et des plans d'action appropriés dans ce domaine.

Réforme de la justice pénale

98. Les Commissions souhaiteront peut-être envisager de demander aux États Membres:

a) D'accorder une priorité élevée à l'utilisation et à l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et d'encourager l'élaboration de nouvelles règles et normes sur les pratiques les plus récentes en matière de prévention du crime et de justice pénale, ainsi que la mise au point de lignes directrices pratiques pour leur utilisation et leur application;

b) D'adopter une approche globale et intégrée en matière de prévention du crime et de justice pénale, fondée sur des évaluations de référence et la collecte de données et portant sur tous les secteurs du système judiciaire; et d'élaborer des politiques, stratégies et programmes de prévention du crime qui tiennent compte des causes profondes de la criminalité, répondent aux préoccupations de la population et tirent parti des capacités et des ressources existantes;

c) De faire usage des outils techniques mis au point par l'UNODC pour aider les pays à concevoir des stratégies de prévention du crime et à renforcer les systèmes de justice pénale.

Recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique

99. Les Commissions souhaiteront peut-être envisager de demander aux États Membres:

a) De s'efforcer de prévenir l'augmentation des drogues synthétiques non réglementées aux niveaux national, régional et international, grâce à une meilleure compréhension du problème que posent ces drogues et sur la base d'un examen de données scientifiques et l'échange d'expériences et de données criminalistiques, et de collaborer avec l'UNODC à cet égard;

b) De soumettre régulièrement à l'UNODC des données sur la criminalité et les drogues, par le biais du questionnaire destiné aux rapports annuels et de l'enquête sur les tendances de la criminalité, et de l'encourager à analyser l'information et à diffuser des données exactes, fiables et comparables sur les marchés des drogues illicites et sur les caractéristiques et tendances de la criminalité dans le monde;

c) D'encourager les efforts que fait l'UNODC pour assurer la disponibilité d'échantillons de référence et d'essai de substances placées sous contrôle et la qualité des résultats des laboratoires d'analyse des drogues afin de produire des données adéquates à l'appui des mécanismes de contrôle des drogues.

Évaluation

100. Les Commissions souhaiteront peut-être demander aux États Membres de continuer à soutenir l'UNODC pour consolider et élargir ses acquis dans le domaine de l'évaluation, ainsi que pour mettre en place une culture de l'évaluation, tant à son siège que dans ses bureaux extérieurs.

Finance, partenariats et coopération interorganisations

101. Les Commissions souhaiteront peut-être envisager de demander aux États Membres:

a) De fournir des ressources suffisantes, prévisibles et durables à l'UNODC pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses missions, notamment en dotant

le budget ordinaire de l'ONU de ressources suffisantes pour l'exercice biennal 2014-2015;

b) D'encourager les pays donateurs à affecter une part de leurs contributions à l'UNODC aux fonds à des fins générales, afin de maintenir un équilibre durable entre les fonds à des fins générales et les fonds à des fins spéciales;

c) D'inviter les organisations internationales, régionales et sous-régionales à coopérer davantage avec l'UNODC, afin de renforcer les synergies et d'éviter les doublons, et engager l'Office à resserrer sa coopération avec toutes les parties prenantes concernées, notamment le secteur privé et les organisations non gouvernementales, afin de renforcer encore sa capacité à répondre de manière appropriée aux besoins des États Membres dans les domaines de travail qui relèvent de ses missions.
